

NOUVEAUTE MYLIGHT SYSTEMS : LE CONTROLE DE CLIMATISATION !

MyLight Systems élargit sa gamme et permet désormais de gérer ses climatiseurs avec son application MYL 2.0

GRACE A L'AUTOCONSOMMATION SOLAIRE AVEC CONTROLE DE CLIMATISATION, RESTEZ AU FRAIS TOUT L'ETE SANS AUGMENTER VOTRE FACTURE D'ELECTRICITE.

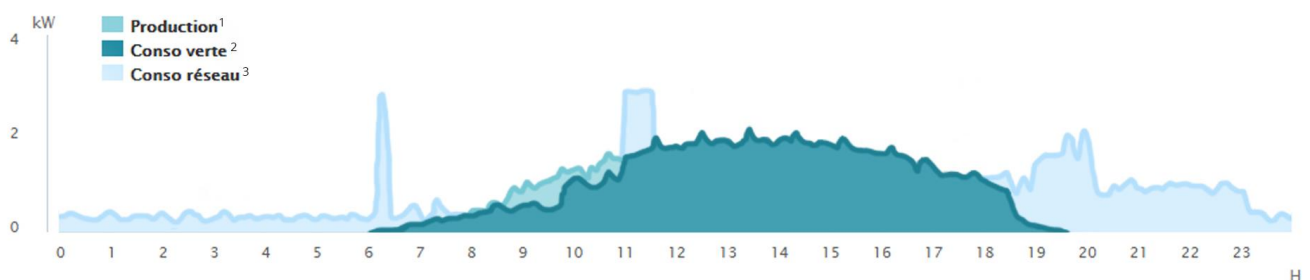


MyLight Systems permet désormais de contrôler tous les climatiseurs à télécommande grâce à un nouvel actionneur connecté à son logiciel MYL 2.0. Une première sur le marché de la gestion intelligente d'autoconsommation solaire ! Et une nouveauté permettant d'accroître significativement les performances énergétiques de son bâtiment. Cela tombe sous le sens : la période de l'année où l'on utilise sa climatisation correspond à celle où l'on produit le plus.

La solution de gestion de climatisation MyLight Systems permet de :

- Contrôler (marche/arrêt) à distance ses climatiseurs
- Réguler sa température climatiseur par climatiseur
- Economiser en produisant l'électricité consommée par ses climatiseurs

Exemple de profil optimisé MyLight Systems avec gestion de climatisation*



¹ Production d'électricité photovoltaïque

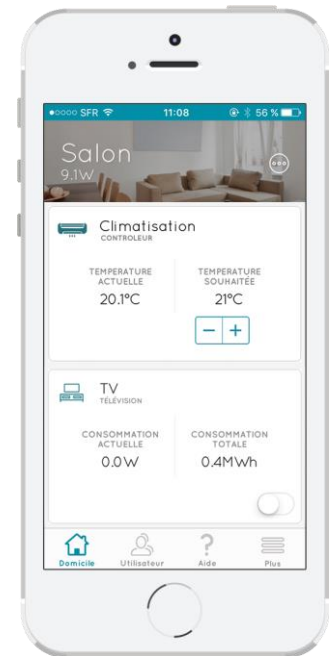
² Consommation d'électricité produite par votre installation photovoltaïque

³ Consommation d'électricité achetée au réseau

*Exemple non contractuel

LES + DE LA SOLUTION DE GESTION DE CLIMATISATION MYLIGHT SYSTEMS

- **Suivre en temps réel** la consommation et la production de son bâtiment et **programmer** le lancement de sa climatisation au moment optimal, c'est-à-dire dans le respect des consignes de température et lorsque de l'énergie est disponible
- Le contrôleur de climatisation fonctionne **avec tous les climatiseurs à télécommande affichant les paramètres de climatisation** (ex : mode, température de consigne et vitesse)
- **Installation plug & play** : pas de câblage ni d'équipement supplémentaire et synchronisation immédiate avec le logiciel MYL 2.0
- L'application MYL 2.0 permet de **gérer l'ensemble de ses climatiseurs** (et de ses appareils connectés au système) **sur une seule interface**



L'AUTOCONSOMMATION SOLAIRE INTELLIGENTE AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

ARRÊTÉ DU 9 MAI 2017

L'arrêté du 9 mai 2017 encourage l'autoconsommation énergétique avec revente de surplus¹.

En effet, cet arrêté instaure :

- Un tarif de **vente du surplus de production d'énergie photovoltaïque moins cher que les tarifs réglementés de l'électricité** des clients résidentiels : 10 c€/kWh pour une installation photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 9kWc, 6 c€/kWh pour une installation photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 100kWc, contre un tarif heures pleines fixé à 15,60 c€/kWh².
- Une **prime à l'investissement en autoconsommation** totale ou partielle : 1 200 € pour une installation de 3 kWc, 2 700 € pour 9 kWc, 7 200 € pour 36 kWc, 10 000 € pour 100 kWc³

La gestion d'énergie MyLight Systems s'intègre parfaitement de ce contexte, car elle permet **d'accélérer la rentabilité de son installation solaire en autoconsommation**.

Avec MyLight Systems, il est possible de **gagner plus de 5 ans sur son retour sur investissement** en agissant à 3 niveaux :

- **Autoconsommation** : économiser le jour, pendant les périodes les plus coûteuses en produisant sa propre électricité solaire
- **Gestion d'énergie** : diminuer sa consommation globale
- **Vente de surplus** : rentabiliser le surplus de production non consommé en le vendant (10 cts €/kWh)

MyLight Systems **augmente le taux d'autoconsommation** donc **améliore la rentabilité** des installations solaires.

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034631446

² https://particulier.edf.fr/content/dam/2-Actifs/Documents/Offres/Grille_prix_Tarif_Bleu_20160801.pdf

³ En savoir plus : l'arrêté décrypté sur notre fiche explicative

A PROPOS DE MYLIGHT SYSTEMS

MyLight Systems fabrique un système innovant de gestion intelligente de l'énergie solaire qui permet à chaque utilisateur de maximiser sa consommation locale d'énergie photovoltaïque et de minimiser sa facture d'électricité. En complétant une installation d'autoconsommation solaire neuve ou existante, la solution MyLight Systems augmente sa performance pour atteindre jusqu'à 70% d'autonomie pour le résidentiel et 85% pour le tertiaire.

Rendez-vous sur Facebook et suivez-nous sur Twitter pour connaître l'actualité de MyLight Systems.

Plus d'informations sur www.mylight-systems.com.

Visionnez notre vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=iBpRx-pCzFE>

MyLight Systems, vers votre indépendance énergétique.

CONTACTS MEDIAS

Monet + Associés

Laëtitia TATARD Véronique BOURGEOIS

lt@monet-rp.com vb@monet-rp.com

02 53 35 50 20 04 81 91 93 20